



PRÉFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

ARRÊTÉ

du **10 OCT. 2017**

**portant publication de la liste nominative des membres
du conseil d'administration de l'établissement public foncier
de Nouvelle-Aquitaine**

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu le décret n°2017-837 du 5 mai 2017 modifiant le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment ses articles 3 et 5,

Vu l'arrêté du Ministre de la cohésion des territoires en date du 19 juillet 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016, et ses arrêtés modificatifs, portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Rochefort Océan en date du 6 mai 2017,

Vu la lettre de l'union départementale des maires de la Dordogne en date du 31 mai 2017,

Vu la lettre de l'association des maires de Gironde en date du 6 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Grand Guéret en date du 14 juin 2017,

Vu la délibération du conseil départemental de Charente-Maritime en date du 23 juin 2017,

Vu la lettre de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine en date du 26 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Niortais en date du 26 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Libournais en date du 26 juin 2017,

Vu la délibération du conseil départemental de la Dordogne en date du 27 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération bergeracoise en date du 28 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême en date du 29 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole en date du 30 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers en date du 30 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud – Pôle Atlantique en date du 30 juin 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Tulle Agglomération en date du 3 juillet 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive en date du 3 juillet 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois en date du 4 juillet 2017,

Vu la délibération du conseil départemental de Lot-et-Garonne en date du 6 juillet 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux en date du 6 juillet 2017,
Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Val de Garonne en date du 6 juillet 2017,
Vu la délibération de la communauté d'agglomération de la Rochelle en date du 6 juillet 2017,
Vu la délibération du conseil départemental de la Creuse en date du 7 juillet 2017,
Vu les délibérations de Bordeaux Métropole en dates du 7 juillet 2017 et du 29 septembre 2017,
Vu la délibération du conseil départemental des Deux Sèvres en date du 10 juillet 2017,
Vu la délibération du conseil départemental de la Gironde en date du 10 juillet 2017,
Vu la délibération du conseil départemental de la Charente en date du 10 juillet 2017,
Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Grand Cognac en date du 12 juillet 2017,
Vu la délibération du conseil départemental de la Vienne en date du 13 juillet 2017,
Vu la lettre de l'association des maires et des adjoints de la Creuse en date du 18 juillet 2017,
Vu la lettre de l'association des maires et élus du département de la Haute-Vienne en date du 18 juillet 2017,
Vu la lettre de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Corrèze en date du 22 juillet 2017,
Vu la lettre de l'amicale de maires de Lot-et-Garonne en date du 25 juillet 2017,
Vu la délibération du conseil départemental de la Haute-Vienne en date du 8 août 2017,
Vu la délibération du conseil départemental de la Corrèze, en date du 15 septembre 2017,
Vu la lettre de la chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine en date du 15 septembre 2017,
Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême en date du 28 septembre 2017,
Vu la délibération du conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 9 octobre 2017,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine est composé comme suit :

1. Représentants du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

Mme Laurence Rouède, conseillère régionale, en tant que titulaire, et M. Benoit Biteau, conseiller régional, en tant que suppléant.

M. Pascal Duforestel, conseiller régional, en tant que titulaire, et Mme Reine-Marie Waszak, conseillère régionale, en tant que suppléante.

Mme Catherine Tytgat, conseillère régionale, en tant que titulaire, et Mme Sandrine Laffore, conseillère régionale, en tant que suppléante.

Mme Martine Pinville, conseillère régionale, en tant que titulaire, et Mme Nathalie Le Yondre, conseillère régionale, en tant que suppléante.

M. Laurent Lenoir, conseiller régional, en tant que titulaire, et M. Gérard Vandenbroucke, premier vice-président, en tant que suppléant.

M. Thierry Perreau, conseiller régional, en tant que titulaire, et Mme Françoise Mesnard, conseillère régionale, en tant que suppléante.

M. Joan Taris, conseiller régional, en tant que titulaire, et M. Barthélémy Aguerre, conseiller régional, en tant que suppléant.

M. Bruno Drapron, conseiller régional, en tant que titulaire, et Mme Christelle Chassagne, conseillère régionale, en tant que suppléante.

M. Xavier Bonnefont, conseiller régional, en tant que titulaire, et Mme Sally Chadjaa, conseillère régionale, en tant que suppléante.

M. Jean-Marc de Lacoste Lareymondie, conseiller régional, en tant que titulaire, et M. Jean-Romée Charbonneau, conseiller régional, en tant que suppléant.

2. Représentants de Bordeaux Métropole :

M. Jacques Mangon, vice-président, en tant que titulaire, et M. Michel Labardin, vice-président, en tant que suppléant.

M. Michel Duchène, vice-président, en tant que titulaire, et Mme Elisabeth Touton, conseillère métropolitaine, en tant que suppléante.

M. Jean Touzeau, vice-président, en tant que titulaire, et Mme Sylvie Cassou-Schotte, conseillère métropolitaine, en tant que suppléante.

M. Franck Joandet, conseiller métropolitain, en tant que titulaire, et Mme Odile Blein, conseillère métropolitaine, en tant que suppléante.

3. Représentants des conseils départementaux :

M. Jérôme Sourisseau, vice-président du Conseil départemental de la Charente, en tant que titulaire, et M. Samuel Cazenave, vice-président du Conseil départemental de la Charente, en tant que suppléant.

Mme Dominique Rabelle, membre de la commission permanente du Conseil départemental de la Charente-Maritime, en tant que titulaire, et Mme Martine Villenave, membre de la commission permanente du Conseil départemental de la Charente-Maritime, en tant que suppléante.

M. Christophe Arfeuillere, premier vice-président du Conseil départemental de la Corrèze, en tant que titulaire, et Mme Hélène Rome, vice-présidente du Conseil départemental de la Corrèze, en tant que suppléante.

M. Thierry Gaillard, vice-président du Conseil départemental de la Creuse, en tant que titulaire, et M. Jean-Luc Léger, conseiller départemental de la Creuse, en tant que suppléant.

Mme Marie-Claude Varailas, vice-présidente du Conseil départemental de la Dordogne, en tant que titulaire, Mme Cécile Labarthe, vice-présidente du Conseil départemental de la Dordogne, en tant que suppléante.

M. Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde, en tant que titulaire, et M. Bernard Castagnet, conseiller départemental de la Gironde, en tant que suppléant.

Mme Christine Bost, conseillère départementale de la Gironde, en tant que titulaire, et M. Alain Renard, vice-président du Conseil départemental de la Gironde, en tant que suppléant.

M. Jacques Bilirít, vice-président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, en tant que titulaire, et Mme Christine Gonzato-Roques, conseillère départementale de Lot-et-Garonne, en tant que suppléante.

Mme Claire Paulic, conseillère départementale des Deux-Sèvres, en tant que titulaire, et M. Gilbert Favreau, président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, en tant que suppléant.

M. Bruno Belin, président du Conseil départemental de la Vienne, en tant que titulaire, et M. Claude Eidelstein, président de la commission des finances et de l'optimisation de la dépense publique, en tant que suppléant.

M. Arnaud Boulesteix, vice-président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, en tant que titulaire, et Mme Annick Morizio, vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne, en tant que suppléante.

4. Représentants des communautés d'agglomération :

M. Jean-François Dauré, président de la communauté d'agglomération du Grand-Angoulême, en tant que titulaire, et M. Roland Veaux, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand-Angoulême, en tant que suppléant.

M. Lilian Jousson, vice-président de la communauté d'agglomération de Grand Cognac, en tant que titulaire, et Mme Emilie Richaud, conseillère communautaire de Grand Cognac, en tant que suppléante.

M. Jean-Pierre Tallieu, président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique, en tant que titulaire, et M. Francis Herbert, vice-président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique, en tant que suppléant.

M. Pierre Chevillon, vice-président de la communauté d'agglomération de Rochefort Océan, en tant que titulaire, et M. Bruno Bessagnet, vice-président de la communauté d'agglomération de Rochefort Océan, en tant que suppléant.

M. Antoine Grau, vice-président de la communauté d'agglomération de la Rochelle, en tant que titulaire, et M. Jean-Philippe Plez, conseiller communautaire délégué de la communauté d'agglomération de la Rochelle, en tant que suppléant.

M. Patrick Simon, vice-président de la communauté d'agglomération de Saintes, en tant que titulaire, et Mme Céline Violet, vice-présidente de la communauté d'agglomération de Saintes, en tant que suppléante.

M. Christian Pradayrol, vice-président de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive, en tant que titulaire, et Mme Isabelle David, conseillère déléguée de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive, en tant que suppléante.

M. Fabrice Marthon, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle Agglomération, en tant que titulaire, et M. Michel Jaulin, premier vice-président de la communauté d'agglomération de Tulle Agglomération, en tant que suppléant.

M. Eric Correia, président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, en tant que titulaire, et M. Nady Bouali, vice-président de la communauté d'agglomération de Grand Guéret, en tant que suppléante.

M. Frédéric Delmarès, président de la communauté d'agglomération bergeracoise, en tant que titulaire, et M. Christian Bordenave, vice-président de la communauté d'agglomération bergeracoise, en tant que suppléant.

M. Jacques Auzou, président de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, en tant que titulaire, et M. Stéphane Mottier, vice-président de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, en tant que suppléant.

Mme Michèle Bourgouin, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud Pôle-Atlantique, en tant que titulaire, et Mme Dany Fressaix, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud Pôle-Atlantique, en tant que suppléante.

M. Philippe Buisson, président de la communauté d'agglomération du Libournais, en tant que titulaire, et M. Jacques Legrand, premier vice-président de la communauté d'agglomération du Libournais, en tant que suppléant.

M. Pierre-Jean Fougeyrollas, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, en tant que titulaire, et M. Pierre-Jean Pudal, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, en tant que suppléant.

M. Daniel Benquet, président de la communauté d'agglomération de Val de Garonne, en tant que titulaire, et Mme Régine Poveda, vice-présidente de la communauté d'agglomération de Val de Garonne, en tant que suppléante.

M. Jacques Billy, vice-président de la communauté d'agglomération du Niortais, en tant que titulaire, et M. Florent Simonnet, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération du Niortais, en tant que suppléant.

M. Claude Pousin, vice-président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, en tant que titulaire, et M. Philippe Bremond, vice-président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, en tant que suppléant.

M. Gérard Pérochon, vice-président de la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, en tant que titulaire, et M. Dominique Chainé, vice-président de la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, en tant que suppléant.

M. Bernard Cornu, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers, en tant que titulaire, et Mme Joëlle Peltier, déléguée du président de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers, en tant que suppléante.

M. Jacques Roux, troisième secrétaire de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole, en tant que titulaire, et M. Vincent Léonie, vice-président de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole, en tant que suppléant.

5. Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre désignés par les associations départementales des maires :

M. Christian Vignaud, président de la communauté de communes du Rouillacais, en tant que titulaire, et M. Bernard Maugé, délégué communautaire de la communauté de communes 4B Sud Charente, en tant que suppléant.

M. Sylvain Barraud, président de la communauté de communes Charente-Arnoult Coeur de Saintonge, en tant que titulaire, et Mme Nathalie Akermann, vice-présidente de la communauté de communes du Bassin de Marennes, en tant que suppléante.

M. Jacques Joulie, vice-président de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, en tant que titulaire, et M. Francis Comby, président de la communauté de communes de Lubersac-Pompadour, en tant que suppléant.

M. Etienne Lejeune, président de la communauté de communes du Pays Dunois – Pays Sostranien – Bénévent/Le Grand Bourg, en tant que titulaire, et M. Pierre Desarmenien, président de la communauté de communes de Chénérailles – Auzances – Haut Pays Marchois, en tant que suppléant.

M. Bernard Vauriac, président de la communauté de communes du Périgord Limousin, en tant que titulaire, et M. Bruno Lamonerie, président de la communauté de communes du Pays de Lanouaille, en tant que suppléant.

Mme Mathilde Feld, présidente de la communauté de communes du Créonnais, en tant que titulaire, et M. Olivier Dubernet, président de la communauté de communes du Bazadais, en tant que suppléant.

M. Alain Lorenzelli, président de la communauté de communes Albret communauté, en tant que titulaire, et M. Marcel Calmette, vice-président de la communauté de communes des Bastides Haut Agenais Périgord, en tant que suppléant.

M. Patrice Pineau, vice-président de la communauté de communes du Thouarsais en tant que titulaire, et M. Didier Voy, vice-président de la communauté de communes de Parthenay Gâtine, en tant que suppléant.

M. Rodolphe Guyonneau, président de la communauté de communes du Haut-Poitou en tant que titulaire, et M. Mickaël Journeau, vice-président de la communauté de communes du Haut-Poitou, en tant que suppléant.

M. Pierre Vallin, vice-président de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature, en tant que titulaire, et M. Emmanuel Dexet, vice-président de la communauté de communes Pays de Nexon Monts Chalus, en tant que suppléant.

6. Représentants de l'Etat :

M. Michel Stoumboff, secrétaire général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine, en tant que titulaire, et Mme Monique Lafon, chargée de mission au secrétariat général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine, en tant que suppléante.

M. Patrice Guyot, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, en tant que titulaire, et Mme Marie-Isabelle Allouch, cheffe du service aménagement, habitat, construction à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, en tant que suppléante.

Mme Isabelle Martel (désignation ministérielle en cours), directrice régionale des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, en tant que titulaire, et M. Thierry Mougin, administrateur des finances publiques à la direction régionale des finances publiques de région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, en tant que suppléant.

Mme Bénédicte Génin, directrice départementale des territoires de la Charente, en tant que titulaire, et M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde, en tant que suppléant.

7. Représentants des personnalités socioprofessionnelles :

M. Thierry Hautier, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Aquitaine en tant que titulaire, et Mme Christelle Abatut, membre de la chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Aquitaine, en tant que suppléante.

Mme Nathalie Gauthier, première vice-présidente de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine, en tant que titulaire, (suppléant.e désigné.e ultérieurement).

M. Eric Le Gallais, membre de la chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, en tant que titulaire, et M. Denis Lurton, membre de la chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, en tant que suppléant.

M. Jean-Pierre Sibert, membre du Conseil économique, social et environnemental régional Nouvelle-Aquitaine, en tant que titulaire, et Mme Sylvie Macheteau, membre du Conseil économique, social et environnemental régional Nouvelle-Aquitaine, en tant que suppléante.

Article 2 : Le secrétariat général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 10 OCT. 2017

Le Préfet de région,



Pierre DARTOUT